Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Des actions bénéfiques pour la salubrité des lacs William et Joseph

Plessisville, le 19 juillet 2011 – Dans le cadre du Programme d'aide à la Prévention des algues bleu-vert (PAPA) pour le compte de la MRC de L'Érable et des municipalités de Saint-Ferdinand, Inverness et Saint-Pierre-Baptiste, 554 inspections d'installations sanitaires ont été menées à l'été 2010 par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) sur autant de propriétés en bordure des lacs William et Joseph.

L'enquête, qui s'est échelonnée sur plus de 18 mois, a permis d'obtenir un portrait fiable du niveau de conformité des installations sanitaires des résidences bordant les deux lacs. Les résultats montrent que 16.3 % (104) des installations septiques des résidences riveraines visitées ont été classées A et sont donc considérées conformes et non polluantes. 67% (430) des installations septiques ont été jugées indirectement polluantes ou non conformes et ont reçu un classement B. Enfin, 3.1% (20) d'entre elles ont été identifiées comme étant directement polluantes ou causant une nuisance pour l'environnement et ont été classés C.

Suite à ce travail, le GROBEC a élaboré des recommandations et un plan correcteur à moyen terme pour les municipalités afin de conformer les installations septiques problématiques à la réglementation en vigueur et de diminuer la pollution des plans d'eau touchés.

Les municipalités concernées ont déjà amorcé un suivi du projet pour sensibiliser les propriétaires d'installations septiques problématiques à l'importance d'effectuer un entretien adéquat et pour leur demander de se conformer à la règlementation sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Pour le lac William, la municipalité de Saint-Ferdinand a adopté un règlement afin de faire la vidange systématique de toutes les fosses septiques de son territoire. La vidange des fosses septiques a débuté cette année par le secteur Nord-est qui comprend le tour du lac William. Un autre règlement est en vigueur depuis 2009 pour la renaturalisation de la bande riveraine de cinq mètres, l'année 2011 étant la dernière année pour se conformer.

Pour le lac Joseph, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste en est à finaliser une règlementation visant les bandes riveraines sur son territoire. Inverness et Saint-Pierre-Baptiste ont confié un mandat de suivi du dossier au GROBEC. Ce suivi sera réalisé dans les prochaines semaines et les riverains seront contactés pour être informés du niveau de conformité de leur installation sanitaire et, le cas échéant, des correctifs à y apporter.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec votre municipalité ou avec le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC).

Pour plus d'information :
Marie Vézina Cormier
Technicienne, vérification et suivi des installations septiques au lac Joseph
Téléphone : 819-980-8038, poste 203
Courriel : marie.cormier@grobec.org